

N° 5869-2018/2-ACTS/ DJA

Date du : 1 mars 2018

Rapport de présentation

<u>OBJET</u>: Délégation de signature des agents de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie

PJ: Un projet d'arrêté

Il est proposé, dans le cadre de la réécriture de l'arrêté n° 1379-2014/ARR/DJA du 16 mai 2014 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud, en vue de le sécuriser juridiquement et d'en simplifier sa gestion et sa lecture, de rédiger un arrêté par direction.

En effet, la rédaction d'un arrêté par direction permet de faciliter l'accès aux droit des administrés en leur permettant de cibler leurs recherches ainsi que de rendre plus réactives les éventuelles modifications devant intervenir quant au champ des délégations accordées à chacun qui ne seront ainsi plus tributaires des délais de traitement liés à la procédure de regroupement des différentes modifications inter-directions à apporter.

Ainsi, après un arrêté concernant la direction des ressources humaines et un concernant la direction juridique et d'administration générale, il convient de poursuivre le projet avec la rédaction d'un arrêté pour la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie qui, par convention n° CS12-3160-DIR-2449/DIMENC du 24 janvier 2013 exécute des actions pour le compte de la province Sud.

De plus, ladite direction a connu des ajustements organisationnels qui nécessitent l'attribution d'une délégation de signature à monsieur Gilles PROVOST, chef du service de l'industrie depuis le 15 février 2018.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.